Le Hélot

N° 12

MARDI 22 AVRIL 2014
Responsable de la rédaction: Sylvie LELONG

Voici votre nouveau conseil municipal: *de gauche à droite, Raymond COUTTE, Christian DUBOIS, Bernard BONNARD, Gilles VIEVILLE, Joël THEVENIN, Sylvie LELONG, Jean-Louis GAMBART, Dominique MARCOTTE, Laurent BOUILLON, Charles WATON, Jean-Paul GOYHENECHE..*

Le mot du Maire: Je vous remercie vivement de la confiance que vous nous avez accordée au cours de vos votes. Un léger regret, le manque de présence féminine à mes côtés, on est loin de la parité!!! Toutefois, des doutes subsistent dans certains esprits de pouvoir gérer tous ces hommes. Je continuerai, fidèle à moi-même à laisser s'exprimer les conseillers (peut-être quelques fois un peu trop longtemps). Je répondrai dans la mesure du possible aux questions, aidée en cela par des conseillers ayant des compétences dans certains domaines. Je sais que tout ne sera pas facile et qu'il y aura beaucoup à faire!

les dates à retenir:

Le **Jeudi 8 Mai 2014**, à 11 heures 30, tous les habitants sont invités à la commémoration de l'armistice 1940, au monument aux morts du village. Un vin d'honneur sera offert après la cérémonie.

Le **Mardi 6 Mai 2014**, les service d'incendie et de secours vont procéder à la vérification des bornes à incendie...
Attention aux « coups de bélier! »

l'état civil de la commune:

Nous avons eu la douleur de perdre deux de nos concitoyens:

Monsieur Jean FEROT
décédé le 16 Janvier 2014.

Monsieur Jean DENORME
décédé le 21 Février 2014.

Nous adressons à leurs épouses et à leurs proches nos plus sincères condoléances.

Nous avons le plaisir de vous annoncer le Mariage de **Mlle NICOLAU Céline et Mr François RDZANEK** le 10 Mai 2014

Les décisions du Conseil Municipal

Election du Maire

C'est notre ami Charles WATON, qui, en tant que doyen du Conseil Municipal, avait l'honneur de présider la première séance du Conseil Municipal de ce mandat 2014-2020. Après avoir cité les articles de la loi réglementant l'élection du Maire et demandé solennellement qui était candidat, Sylvie LELONG a présenté sa candidature. Et c'est à bulletin secret que les conseillers municipaux l'ont élue Maire d'UGNY LE GAY.

Election des adjoints

Suite à son élection, le Maire a donc procédé à l'élection de ses adjoints.
Pour le poste de premier adjoint, c'est **Joël THEVENIN** qui a été élu au premier tour devant Gilles VIEVILLE.
Pour le poste de deuxième adjoint, trois candidats se présentaient: Bernard BONNARD, Dominique MARCOTTE et Gilles VIEVILLE.
C'est **Dominique MARCOTTE** qui a été élu au troisième tour.

Les premières décisions

Le nouveau Conseil Municipal s'est donc réuni les **Vendredi 4 et 11 Avril.** Outre l'élection des maires et des adjoints, le Conseil Municipal les indemnités du Maire et de ses adjoints: elle est de **580 euros** net pour le Maire et de **170** euros pour les adjoints...
Il devait se prononcer sur les délégations attribuées au Maire et le choix des délégués aux différents syndicats auxquels adhère la commune:
_ délégués **Union des Syndicats d'Electricité de l'Aisne (USEDA)**: le Maire et Bernard Bonnard.
_ délégués **Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé**: Jean-Louis Gambart, Charles Waton, Joël Thévenin, Gilles Viéville.
_ délégués **Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN)**: Christian Dubois et Dominique Marcotte.
_ délégués **Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD)**: le Maire, Laurent Bouillon et Joël Thévenin.
_ délégué au **conseil d'école de Villequier Aumont**: Gilles Viéville.
Le conseil a ensuite formé les deux commissions nécessaires à la préparation des futures décisions:
Commission des finances: Christian Dubois, Jean-Louis Gambart, Jean-Paul Goyhénèche, Dominique Marcotte.
Commission des travaux: Laurent Bouillon, Raymond Coutte, Dominique Marcotte, Joël Thévenin, Gilles Viéville, Charles Waton, entendu que tous les conseillers s'investiront dans cette commission, en fonction des missions que leur confiera Madame Le Maire.
Le Conseil a aussi statué sur le choix du prestataire de service pour l'entretien des espaces verts Mairie et place de l'Eglise. C'est l'entreprise Wallon qui a remporté le marché suivant la règle du moins disant, ayant soumissionné à hauteur de 1 500 euros pour l'année 2014.
Par ailleurs, un état des lieux complet a été programmé le **Vendredi 18 Avril** par le Conseil Municipal pour évaluer les travaux d'entretien et de propreté sur tout le village.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 24 Avril à 19 heures 30. Il y sera voté entre autre le Budget primitif, et la composition du CCAS et de la CCID.

Un public nombreux était venu assister à ce premier conseil...

La vie du village

Assemblée générale du 14 Mars: Ce qu'ont dit les habitants...

Lors de ce débat, auquel a participé un bon tiers des électeurs, de nombreux sujets, fort intéressants au demeurant, ont été abordés... Il est donc du devoir du conseil Municipal d'en tenir compte dans ses prochaines décisions.

Le thème le plus débattu a été sans nul doute l'**état de propreté des rues de notre village** : bas-côtés mal tondus, mauvaises herbes qui poussent sur les trottoirs, caniveaux sales et encombrés, tout ceci donne au village une impression de laisser-aller que beaucoup de participants dénoncent... Il leur est rappelé au demeurant que selon un accord tacite avec la municipalité, chaque citoyen a le devoir d'entretenir la voirie devant sa propriété.

Cependant beaucoup de citoyens ont fait remarquer que nombre de portions de voirie ne comportaient pas d'habitations (donc, qui va les entretenir ?...)... Mais également, que certaines personnes d'un certain âge n'avaient pas les ressources physiques pour assumer cette tâche... La nouvelle municipalité est donc vivement encouragée à trouver une solution pour remédier à cet état de fait et pour améliorer l'esthétique de notre village.

Le débat a naturellement obliqué vers **l'état des chemins ruraux et des voies communales** salies ou dégradées par les travaux agricoles et forestiers. Il a été réclamé une plus grande exigence de la part de la municipalité en direction des utilisateurs des chemins ruraux qui les dégradent. Ceux-ci ont le devoir de les rétablir dans l'état où ils les ont trouvés. Ils demandent donc de se montrer plus coercitif pour obliger ceux qui abîment les chemins à les réparer au nom du principe «dégradeur-payeur».

On a aussi évoqué les problèmes d'**assainissement**. De nombreux assainissements individuels ne sont effectivement pas aux normes dans le village, et l'espoir de voir un jour un assainissement collectif installé dans notre village semble de plus en plus vain... La municipalité a transféré la compétence assainissement au Siden-Sian, qui refuse à Ugny le Gay le financement d'un assainissement collectif.

Cela nous a amené à parler des **compétences transférées**. L'une d'elles pose particulièrement problème : la collecte et le traitement des ordures ménagères, compétence transférée à la CCCT. En effet la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ne cesse d'augmenter pour la commune, alors que celle-ci paye déjà une charge de transfert sur son budget ! De plus le coût global du service ne cesse d'augmenter pour un service, somme toute, très modeste au regard des déchets produits par les habitants du village. Le cas d'un couple de retraités, propriétaires d'une maison à forte valeur locative, dont la TEOM s'élève à plus de 350 €, est considéré comme scandaleux !

Justement, certaines personnes ont fait remarquer qu'une grande inégalité existait entre les **valeurs locatives** des habitations du village. Ces différences allant de 500 € à 5 000 €, les habitants souhaitent que cette injustice soit levée, en faisant pression au besoin auprès des services de l'état.

Comme depuis de nombreuses années déjà, l'assemblée a dénoncé la **vitesse excessive** de certains automobilistes traversant le village. Des systèmes de ralentisseurs ont été mis en place, plus ou moins efficaces... La gendarmerie a été sollicitée pour venir faire des contrôles dans le village, mais sans grand succès...

Les participants ont également évoqué la faiblesse du débit de leur **connexion internet**, ainsi que la mauvaise couverture des réseaux de téléphonie mobile. Bien que ce ne soit pas de la compétence stricte des communes, il est demandé d'alerter les pouvoirs publics pour améliorer la situation.

Enfin, il a été question du problème du **déneigement** lors des périodes hivernales. Des solutions ont été proposées, stock de sel disponible à la Mairie, achat d'une lame mise à la disposition des agriculteurs pour dégager les voies communales...

L'ensemble des points soulignés seront étudiés par le nouveau conseil municipal.

Quelques règles de bon voisinage...

Voilà les beaux jours revenus, et avec eux le plaisir de retourner dans son jardin, bêcher, ratisser, semer, tailler...

Tiens en parlant de tailler, savez-vous que nous n'avons pas le droit de laisser pousser les branches de ses arbres du côté du jardin du voisin, ni de les laisser pousser à plus de deux mètres quand il sont près des limite de sa propriété?

Et puisque nous sommes en plein dans le sujet «taille des arbres», il faut aussi vous dire qu'**il est interdit de les stocker sans autorisation et surtout de les brûler dans l'enceinte du village!** En France, les déchets verts sont aujourd'hui assimilés à des déchets ménagers, dont le brûlage à l'air libre est interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. **Cette interdiction s'applique aux particuliers et surtout aux professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...).** Une tolérance est toutefois de mise pour les petits feux de branchage dans les jardins près des habitations...

Des nouvelles du Comité des Fêtes

Pour Mardi Gras, le comité des Fêtes avait organisé son traditionnel après-midi pour les enfants du village. Ceux-ci sont venus à la Mairie déguisés. Avec l'aide des animateurs, ils ont construit le « bonhomme mardi-gras », baptisé le Saint-Ugnien... Puis ils sont allés défiler dans le village pour la quête des œufs rouges. Enfin, comme le veut la coutume, on a brûlé le Saint-Ugnien sur la place de l'église. De retour à la Mairie, crêpes et friandises furent appréciées par les enfants.

Les beaux jours annoncent pour le comité une nouvelles saison d'animations festives.

Pour commencer, ils donnent rendez-vous aux enfants du village le **Jeudi 24 Avril** pour une chasse au trésor, à 14 heures, départ sur la place de l'église.

Le lendemain, **Vendredi 25 Avril**, aura lieu l'Assemblée Générale du Comité, à 19 heures 15. **Tous les habitants du village sont invités à y participer!**

Un peu d'histoire...

Notre village d'Ugny le Gay est un lieu chargé d'histoire... Cette histoire au fil des décennies, au fur et à mesure que nos aînés s'en vont, tombe inexorablement dans l'oubli...

Pourtant, certaines personnes se sont penchés sur cette histoire, par passion de l'histoire ou simplement par amour de notre village, ils ont procédé à une recherche longue, patiente et minutieuse, pour nous garder en mémoire quelques brides précieuses du passé de notre village.

Ce fut le cas de ***Roselyne BONNARD,*** *fille de Pierre BONNARD, qui, lorsqu'elle était jeune étudiante a rédigé une très belle monographie dont nous vous livrons aujourd'hui les premières lignes:*

Le territoire d'UGNY LE GAY était jadis couvert de futaies de l'antique forêt de BEINE et ne présentait que des territoires incultes appelés baurris et riez. Des défrichements entrepris, on ne sait quelle époque mais vraisemblablement sous la domination romaine, furent continués par les moines de CUISSY et de SAINT ELOI FONTAINE, surtout au XIIIème siècle.

Après avoir été occupé par les romains, le pays, vers l'an 290, fut ravagé par les francs ; les habitants furent massacrés ou dispersés, les plus heureux se réfugièrent dans les bois.

L'hiver de 742 fut très rigoureux. Le froid dura depuis le 19 janvier jusqu'au 6 avril, celui de 764 fut encore d'une rigueur excessive, ainsi que ceux des années 822, 860 et 874. De 1029 à 1032, une terrible famine dévora le pays.

L'hiver de 1119 dessécha le lit des cours d'eau et engendra de nombreuses épidémies. Une grande famine, durant 1195 à 1199 fit périr un grand nombre de personnes. L'hiver de 1236 se signala par son extrême rigueur.

Antérieurement à l'an 1282, Bernard DU PLESSIER fondait du côté de la NEUVILLE EN BEINE, une maladrerie ou hôpital des lépreux, sur l'emplacement de laquelle on éleva une croix en 1770. Cet hôpital appelé la Léproserie de la Neuville était édifié à WATOMPRE.